

Parties

Contractant

Nom :

Adresse :

Ville :

TVA :

Téléphone :

Prestataire

Mag.Net.O s.p.r.l
59, rue Basse Mehagne
4053 Embourg

RPM Liège 0866 265 527
Dexia : 068-2404610-07

Tel : 0475 77 22 66

Paramètres du contrat

Forfait mensuel : €

Date anniversaire du contrat :

Nombre de mois durant lesquels un crédit est accordé :

Forfait mensuel durant la période de crédit :€

Paiement via domiciliation : oui non

Nombre d'agendas business :

Nombre de collaborateurs :

Nombre de sms configurés :

Numéro du client :

Numéro du contrat :

Définitions

Prestataire: Personne morale propriétaire du système et/ou vendant le service ou une personne mandatée par celle-ci pour vendre le service, le maintenir, et/ou fournir un *support* au *contractant*.

Contractant: Personne morale ou physique liée au *prestataire* par le présent contrat en vue d'utiliser le service offert par le *prestataire*.

Client final: Client ou patient du *contractant*.

Service: Fonctionnalités offertes par le système telles que décrites dans le *guide utilisateur*.

Système: Infrastructure informatique et logicielle mise en place par le *prestataire* afin d'activer le service.

Agenda business: Correspond à un poste de travail chez un *contractant*. Il est occupé simultanément par un seul *client final*.

Support: Interaction nécessaire entre le *prestataire* et le *contractant* suite à la mise en route du service et afin de répondre à un besoin de celui-ci.

Support adéquat: Le *support* est considéré comme adéquat lorsqu'il présente les critères objectifs suivant de qualité:

- Une référence à un chapitre du *guide utilisateur* à été donnée.
- Les questions évoquées par le *contractant* concernant une description indiquée au *guide utilisateur* ont été notée par le *prestataire*.
- Le *prestataire* à reformulé oralement l'explication indiquée au *guide utilisateur*.
- Si nécessaire, le *prestataire* a formalisé la réponse à la question et l'a transmise au *contractant*.

SSL: Secure Socket Layer est un protocole de sécurisation des échanges sur Internet, fonctionnant suivant un mode client-serveur. Il fournit quatre objectifs de sécurité importants:

- l'authentification du serveur ;
- la confidentialité des données échangées (ou session chiffrée) ;
- l'intégrité des données échangées ;
- de manière optionnelle, l'authentification ou l'authentification forte du client avec l'utilisation d'un certificat numérique.

Plateforme compatible: plateforme de navigation Internet permettant l'usage correcte de toutes les fonctionnalités telles que décrites dans le *guide utilisateur*. La plateforme consiste généralement en l'association du pc avec un browser Internet (tels que Firefox ou MS Internet Explorer 7).

Guide utilisateur: Inventaire des fonctionnalités offertes par le service "mobminder".

Hacking: Tentative de viol de l'intégrité du système ou des données confidentielles s'y trouvant stockées. Tentative de détournement des fonctionnalités du système à des fins non décrites dans le *guide utilisateur*.

Information Confidentielle : Toute information relevant du respect de la vie privée ou du secret professionnel et dont le cadre légal est défini par la loi Belge en vigueur.

Responsabilités

1. La signature du contrat donne au *contractant* un droit unique d'utilisation des services offerts par le système tels que décrit dans le *guide utilisateur*, à l'exclusion de toute autre fonctionnalité non documentée dans le *guide utilisateur*.
2. Le *prestataire* met à disposition du *contractant* un mot de passe et un login donnant accès au *service* via une plateforme de navigation Internet compatible. La liste des plateformes de navigation compatibles est fournie en annexe dans le *guide utilisateur*.
3. Le *contractant* s'engage à utiliser une *plateforme de navigation compatible* afin d'utiliser le service, telle que spécifiée dans le *Guide Utilisateur*.
4. Respect de la confidentialité du *contractant* :
En aucun cas le prestataire ne peut visualiser, exporter ou mettre à disposition d'un tiers des données *contractant* ou *client final* introduites dans le système pour son utilisation. Les données du *contractant* restent l'entière propriété du *contractant*. Le prestataire s'engage par les présentes, pendant la durée du contrat ainsi qu'après son expiration, à ne pas utiliser, commercialiser ou révéler d'Informations Confidentielles à une personne, ou à une entité tierce, exception faite de ses propres employés dont la connaissance des Informations Confidentielles est nécessaire à leur intervention au titre du présent contrat.
5. Respect de la vie privée du *client final* :
Il appartient au *contractant* d'obtenir le consentement du *client final* avant traitement de toute *Information Confidentielle*. En aucun cas le *prestataire* n'est tenu responsable du fait qu'il intervient dans le stockage ou l'utilisation d'*Information Confidentielle* afin de rendre les services décrit au *guide utilisateur*.
Conformément à la loi du 8 DECEMBRE 1992. - Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par "consentement du *client final*", on entend toute manifestation de volonté, libre, spécifique et informée par laquelle la personne concernée ou son représentant légal accepte que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.
6. Disponibilité du service.
Le service est considéré comme disponible à partir du moment où il est accessible depuis une plateforme compatible communiquant au travers du réseau Internet. Côté *client final*, le service est rendu sous réserve de compatibilité et de disponibilité du dispositif de communication utilisé par le *client final* (GSM ou téléphone ou autre).
7. Le *prestataire* s'engage à fournir un *support adéquat* en terme de
 - formation à l'utilisation du service lors de sa mise en route. Ceci dans un périmètre restreint au seul signataire du présent contrat, et pour une durée forfaitaire d'une heure.
 - formation à l'utilisation de nouvelles fonctionnalités résultant de l'évolution du produit.
 - diagnostic des pannes.

Le *support* exclu cependant

- l'installation, la maintenance, le diagnostic ou la réparation de l'infrastructure informatique du *contractant*.
- l'installation, la maintenance, le diagnostic ou la réparation de l'infrastructure de communication du *client final* (par exemple : son GSM).

- Sauf accord préalable stipulé dans un contrat annexe, la formation ex-cathedra d'une équipe d'utilisateur du service mandatée par le *contractant*.

8. Le *prestataire* ne peut en aucun cas être tenu responsable de la nature éventuellement illégale des informations stockées sur son système par le *contractant* ou un tiers mandaté ou non par le *contractant*. Les données du *contractant* restent l'entière responsabilité du *contractant*. Le lien informatique existant entre une information stockée sur nos système et le compte du *contractant* constitue une preuve irréfutable de propriété et par là de responsabilité vis-à-vis de la dite donnée.
9. Toute tentative de *hacking* par le *contractant* ou un tiers mandaté ou non par le *contractant* et utilisant le login et mot de passe *contractant* pour tenter de forcer les moyens de sécurité, d'intégrité, de stockage ou de transmission de donnée invalide les clauses relatives à la sécurité et la confidentialité de donnée offerte par le *prestataire*. En outre, le *prestataire* pourra sur base de suspicion simple mettre fin au contrat d'un *contractant* dont les login et mot de passe ont été utilisés à de telle fin.
10. Le *contractant* ne peut en aucun cas détourner le service ainsi que ses fonctionnalités de leur utilité de base telle que spécifiée dans le *guide utilisateur*.
11. Le *contractant* ne peut adapter ou faire adapter, par perfectionnement, évolution, suppression, portage, corrections, simplifications, adjonctions, actualisation, intégration ou interfaçage avec d'autres logiciels ou systèmes, transcription dans une autre langue, tout ou partie des fonctionnalités ou interfaces mises à sa disposition par le présent contrat.
12. Les outils, méthodes, algorithmes, codes sources ou autres mis à disposition du *contractant* par le *prestataire* restent l'entière propriété du *prestataire*, ils ne peuvent être copié à quelconque fin que ce soit.
13. Le service est configuré pour le *contractant* et dédié à une utilisation telle que décrite par les paramètres du présent contrat et le *guide utilisateur*. En aucun cas le service ne peut être transmis par le *contractant* à un tiers sans avis préalable formel et favorable du *prestataire*.
14. Le *contractant* ne peut commercialiser ou faire commercialiser, ou sous traiter le service qui lui est contractuellement offert, que cela soit à titre gratuit ou onéreux.
15. Le *prestataire* pourra faire état, pour les besoins de sa publicité, de la signature du présent contrat et de son application consécutive, sauf mention contraire figurant en annexe au contrat.
16. Le *prestataire* se réserve le droit de modifier, annuler ou améliorer les fonctionnalités offertes par le service, sans mention préalable auprès du *contractant*. Les modifications effectives seront cependant communiquées via le *guide utilisateur* disponible en ligne dans sa dernière version.

Forces majeures:

17. Il est expressément prévu que le *prestataire* ne doit pas être responsable des dommages, retards ou manquements dans l'exécution du contrat causés par des événements échappant à son contrôle raisonnable, ou ne résultant pas de la faute ou négligence du *prestataire*.
18. De tels actes ou causes comprennent, sans être limitatifs, les événement suivants: grève, conflit du travail, troubles sociaux, guerre, émeute, insurrection, attentat, sabotage, menace, incendie, inondation, carence ou retard des moyens de communication, panne d'ordinateur ou d'électricité, fait du prince.
19. La force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si la force majeure devait durer plus d'un mois, il pourra être mis fin au contrat par l'une ou l'autre des Parties, sans que cette résiliation puisse être considérée comme fautive.
20. La résiliation, dans une telle hypothèse, devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet à la date de réception de ladite lettre. Les sommes versées avant la résiliation demeurent acquises au *prestataire*, et les prestations réalisées par le *prestataire* jusqu'à la date de résiliation devront être payées par le *contractant*, le cas échéant pro rata temporis.
21. Le *prestataire* ne peut être tenu responsable des défauts de service de *prestataires* tiers donnant lieu à l'incapacité pour le *contractant* d'utiliser nos services (par exemple une panne de courant, ou un défaut de fonctionnement de son installation informatique donnant lieu à des préjudices financiers ou commerciaux, perte de chiffre d'affaire, de bénéfice, de données, de clientèle...).

22. Dans des cas de force majeure naissant d'une nécessité de réparer une faute de fonctionnement du système, faute de manipulation par le *contractant*, ou naissant d'un besoin pour notre *support* d'éduquer le *contractant* au fonctionnement du système, des Informations Confidentielles peuvent être rendue visible à nos services. Ceci se fait toujours en accord avec le *contractant*. Le *contractant* reconnaît par les présentes que le *prestataire* peut avoir connaissance d'informations confidentielles et protégées appartenant à l'autre partie et au *client final* relatif.
23. En tout état de cause, si la responsabilité du *prestataire* était engagée pour des dommages directs subis par le *contractant*, le droit à réparation serait limité, toutes causes confondues, au montant dû par le *contractant* au *prestataire* pour la période de prestation de service concernée. De convention expresse, les parties conviennent que la présente clause survivra en cas de résolution judiciaire du contrat, y compris en cas de résolution totale prononcée aux torts exclusifs du *prestataire*.

Durée, modalités de paiement et résiliation.

24. Le présent contrat prend effet le lendemain de sa signature.
25. Le contrat est signé pour une durée indéterminée, reconduite de mois en mois.
26. Le service est facturé au temps de mise à disposition, de mois en mois. La facturation intervient le 1er ou le 15 de chaque mois et ouvre l'accès au service pour le mois suivant la date de facturation. Si la date anniversaire du contrat tombe avant le 15 du mois, la facturation intervient le 15 de chaque mois, sinon elle s'effectue le 1er.
27. Les prix s'entendent hors taxe (TVA).
28. En cas de non paiement, le *prestataire* pourra résilier de plein droit le contrat ainsi que l'accès au service. La résiliation interviendra dans les huit jours calendrier suivant la date d'envoi du recommandé de mise en demeure. Le cachet de la poste faisant foi. Le début de la procédure de précontentieux est marqué par l'envoi de la mise en demeure. Cet envoi intervient 15 jours calendrier après l'envoi d'un rappel pour non paiement. Le rappel pour non paiement intervient lui-même 15 jours calendrier après la date d'échéance de facturation.
29. En cas de défaut de paiement, toute somme en souffrance portera intérêt au taux de 1,5% par mois, de plein droit et sans mise en demeure préalable, avec un minimum de 25,00 €.
30. La résiliation par le *contractant* intervient par lettre recommandée auprès de nos services, avec une période de forfaitaire de résiliation d'un mois.

Application générale

31. Les présentes conditions sont applicables aux *services* fournis par Mag.Net.O sprl. L'application de toutes autres dispositions, y compris les dispositions légales non impératives ou les dispositions envisagées lors des négociations précontractuelles, même figurant sur toute correspondance préalable, est exclue. L'application des conditions générales du *contractant* est également exclue et de telles conditions, incompatibles avec les présentes conditions, seront nulles et de nul effet.
32. En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations non réparé dans un délai de 30 jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le(s) manquement(s), et hormis le cas de non-paiement expressément prévu à l'article 30, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent contrat, sans préavis et sans formalité judiciaire, et sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.
33. En cas de litige relatif aux présentes conditions, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents, sauf le droit exclusif et discrétionnaire pour Mag.Net.O sprl. de porter la cause devant les tribunaux normalement compétents en vertu des règles autrement applicables.

Pour accord, lu et approuvé,

.....

Date :

.....